Conseil communal de Prilly

Procès-verbal de la séance No 4-2011

Séance du lundi 6 juin 2011

Procès-verbal de la séance 4-2011 du Conseil Communal de Prilly.

1) Opérations préliminaires : appel, ordre du jour.

Absents

ORDRE DU JOUR

2) Procès-verbal de la séance du 28 mars 2011.

3) Correspondance

4) Communications du bureau

Votations cantonales du 15 mai 2011

Objet 01 : Déchets nucléaires

Suffrages

Objet 02 : Salaire minimum

Suffrages

Objet 03 : Prestations complémentaires

Suffrages

Diffusion de nos débats:

5) Information au Conseil communal par ses représentants aux organismes externes

6) Préavis municipal n° 9-2011 sollicitant l'octroi d'un crédit-cadre de CHF 200'000.- destiné au remplacement des candélabres pour la législature 2011-2016

7) Préavis municipal n° 10-2011 sollicitant l'octroi d'un crédit de CHF 3'500'000.- destiné à la démolition et reconstruction du bâtiment du restaurant de la piscine de la Fleur-de-Lys.

-
-

Amendement n° 1

-

Amendement n° 2

-

Conclusions

décide

8) Préavis municipal n° 11-2011 sollicitant l'octroi d'un crédit d'étude de CH 630'000.- TTC destiné au financement du projet d'ouvrage (part prillérane) de l'axe fort "Bus à haut niveau de service (BHNS)" prévu dans le cadre du PALM.

-
-
-

Conclusions

décide

9) Préavis municipal n° 12-2011 relatif à la mise en place d'une aide individuelle au logement et répondant au postulat n° PO 6-2008 de Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Rosset & Consorts «Pour étudier et faire un rapport sur les effets et les moyens nécessaires pour créer et développer l'aide au logement dans notre Commune».

-

Amendement n°1

Article 2 :

Amendement n°2

Conclusions :

Le Conseil communal de Prilly

décide

10) Préavis n° 13-2011 Demandant un crédit de Fr. 37'800.- pour un mandat d'accompagnement dans l'élaboration d'un « objectif logement » répondant partiellement aux postulats 10-2010 de Mme P. Clivaz Luchez et consorts demandant la « construction d'appartements protégés à Prilly » et 11-2010 de Mme I. Apparicio et consorts « pour des logements subventionnés à Prilly

Conclusions :

Le Conseil communal de Prilly

décide

.

11) Motions, postulats et interpellation.

12) Questions.

Intervenants, Mesdames et Messieurs les Conseillers :

Interventions de fin de séance :

-
-
-